



46^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 2 – Dialogue renforcé sur le Belarus

Intervention de S.E.M. Pierre-Louis Lorenz, Représentant permanent du Luxembourg

25 février 2021

Madame la Présidente,

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration de l'Union européenne et remercie la Haute Commissaire pour son rapport.

Ma délégation partage pleinement les préoccupations exprimées par la Haute Commissaire dans son rapport et nous souhaitons rappeler que le Luxembourg ne reconnaît pas les résultats des élections du 9 août 2020. Nous condamnons dans les termes les plus clairs toutes les violations des droits humains au Belarus.

Le Luxembourg déplore le recours à la torture, à la violence, y compris aux violences sexuelles, et à l'humiliation systématique qui sont utilisées par les forces de l'ordre biélorusses et les agents de prisons et de centres de détention. Le Luxembourg reste également très préoccupé par le manque de mesures pour mettre fin à l'impunité.

Le Luxembourg demande la libération immédiate et sans condition de toutes les personnes détenues illégalement ou arbitrairement pour avoir exercé pacifiquement leurs libertés d'expression, d'association et de réunion pacifique. Nous déplorons également la continuation du rétrécissement de l'espace civique et nous exhortons les autorités du Belarus à faire cesser les représailles contre les représentants de la société civile, les journalistes, les travailleurs des médias et les avocats.

Le Luxembourg demande une coopération complète du gouvernement biélorusse, y compris en garantissant un accès sans entraves au territoire du Belarus pour la Rapporteuse spéciale dans sa capacité officielle.

Je vous remercie.